

EXTRAIT

DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE SERVION

présidé par Mme Christine Mueller

LE CONSEIL COMMUNAL DE SERVION

- vu le préavis municipal n° 02-2026 du 9 février 2026,
- entendu le rapport de la Commission permanente d'urbanisme chargée d'étudier cet objet,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

dans sa séance du 23 mars 2026, décide

- d'accepter le Plan d'affectation « Résidence Le Signal » dans le village de Les Cullayes, en vue de la construction future d'un nouvel EMS sur les parcelles n° 2144 et n° 2386 et son règlement tels que soumis à l'enquête publique,
- d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme et, le cas échéant, à plaider devant toute instance dans cette affaire.

Au vote, cette décision a été acceptée à la majorité.

Ainsi délibéré en séance du 23 mars 2026.

La présidente :



Christine Mueller



La secrétaire :



Svetlana Antenen

Conformément aux dispositions des articles 107 et suivants de la LEDP du 16 mai 1989, la présente décision peut faire l'objet d'un référendum. La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage ou la publication prévus à l'article 109.